Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 073-217303304-20260921-2026_024-AU

Décision du Maire n°2026_024

Le Maire de la Commune de Yenne ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL13_01_04_26 du 1er avril 2026 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment son point n°31, d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du CGCT ;

Considérant qu'il y a lieu de donner mandat spécial à Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, 1ère Adjointe au Maire, pour participer au 108ème Congrès de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2026,

DECIDE :

Article 1er : de donner mandat spécial à Madame Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, 1ère adjointe au Maire pour participer au 108ème Congrès de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2026.

Article 2 : Autorise la prise en charge des frais de la manière suivante :

- Les frais de transport seront pris en charge au coût réel sur présentation des justificatifs.
- Les frais d'hébergement feront l'objet d'un remboursement forfaitaire de 140 € par nuitée.
- Les frais de repas feront l'objet d'un remboursement forfaitaire de 20 € par repas (midi et soir).

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Préfecture de la Savoie et d'une information au conseil municipal lors de la plus proche réunion.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Yenne, le 21 septembre 2026.
Le Maire, François Moiroud